Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_54-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/54 ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'AURAY, BREC'H ET PLUNERET – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteur : Anne LE GOFFE

La ville de Brec'h, comme la ville de Pluneret, offre la possibilité à ses habitants de s'inscrire à l'école de musique d'Auray et participe en contrepartie, depuis 2011, à son financement dans la limite de 16 places par an pour Brec'h et 18 places pour Pluneret.

Comme l'an passé, il est proposé aux communes de Brec'h et Pluneret qu'elles participent à hauteur de 40% du tarif de l'école de musique d'Auray pour chaque enfant inscrit en pratique instrumentale ou cursus musical (pratique instrumentale + formation musicale + pratique collective). Concernant le nombre de places pour la ville de Brec'h, il est proposé de l'augmenter pour accueillir un maximum de 18 élèves afin de répondre aux demandes d'inscription en cursus et d'aligner ce nombre avec celui octroyé à la ville de Pluneret.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_54-DE

Depuis l'année scolaire 2021-2022, la ville d'Auray a fixé un tarif unique, qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement.

Pour rappel, les montants de la participation de Brec'h au titre de l'année scolaire 2025/2026 étaient les suivants :

- Cursus musical et hors cursus mineurs : 562,00€
- Instrument seul : 495,00€

Les inscriptions et la facturation aux familles sont assurés directement par l'École de musique.

Le règlement de la participation de la ville de Brec'h est assuré en trois versements sur présentation du relevé nominatif trimestriel des inscrits en formation instrumentale ou cursus musical dans la limite du plafond fixé par la commune de Brec'h (16 inscrits maximum jusqu'alors).

La Ville d'Auray nous a informé le 7 avril dernier de son intention de ne pas modifier les tarifs pour l'année à venir. La participation de la ville de Brec'h pour l'année scolaire 2026/2027 serait donc la suivante :

- Cursus musical et hors cursus mineurs : 562,00€
- Instrument seul : 495,00€

La commission Culture – Patrimoine – Sport du 21 avril 2026 consultée,

La commission Finances – Administration générale du 11 mai 2026 consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE son accord pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de musique d'Auray pour l'année scolaire 2026/2027 dans les conditions ci-dessus exposées et dans la limite de 18 inscrits,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention ci-annexée (annexe n°3).**

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN